



D.2019.12.11.9.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

9 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

9.7 - Accord cadre M2019-0131 - Prestations juridiques : Lot n°2 - Ressources humaines droit de la fonction publique territoriale assistance et conseil juridique à conclure avec les cabinets PAILLAT CONTI & BORY et COUDRAY - Autorisation de signer l'accord cadre.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Compte tenu des différentes dimensions juridiques de son activité, Tisséo-Collectivités souhaite se doter de conseils juridiques spécialisés, en lieu et place d'un seul conseil généraliste. Dans cette recherche d'expertise, différents domaines ont été identifiés, donnant lieu à autant de lots :

Les prestations sont réparties en 10 lots, attribués par marchés séparés :

- Lot n°1 : Droit de la commande publique assistance et conseil juridique
- Lot n°2 : Ressources humaines droit de la fonction publique territoriale assistance et conseil juridique
- Lot n°3 : Domaine patrimonial assistance et conseil juridique
- Lot n°4 : Domaine patrimonial représentation en justice
- Lot n°5 : Domaine fiscal et budgétaire assistance et conseil juridique
- Lot n°6 : Domaine fiscal et budgétaire représentation en justice
- Lot n°7 : Domaine institutionnel assistance et conseil juridique
- Lot n°8 : Domaine institutionnel représentation en justice
- Lot n°9 : Montage d'opération assistance et conseil juridique
- Lot n°10 : Montage d'opération représentation en justice

Le présent accord cadre concerne des prestations d'assistance et de conseil juridique dans le domaine des ressources humaines et droit de la fonction publique territoriale.

Tisséo Collectivités souhaite disposer d'accompagnement en matière juridique dans le domaine des ressources humaines (sécurisation des process, conseil juridique et statuaire, prévention des précontentieux, formation des managers, protection fonctionnelle...).

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaire conclu en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique. Le nombre de titulaires est fixé à 2.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 2 années.

Le montant maximum des commandes est de 120 000,00 €H.T. sur la durée de l'accord cadre.

L'accord cadre a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres passée en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 13 août 2019 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 septembre 2019 à 12h00.

7 cabinets ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. SARL MONTAZEAU ET CARA
2. JEAN PIERRE ET WALGENWITZ AVOCATS
3. CABINET LAPUELLE
4. OFFICIO AVOCATS
5. CABINET PAILLAT CONTI ET BORY
6. SELARL CABINET COUDRAY
7. CABINET LABRY

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191212-20191211-9-7D- DE Date de télétransmission : 12/12/2019 Date de réception préfecture : 12/12/2019
--

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 3 décembre 2019, attribué l'accord-cadre Lot n°2 : Ressources humaines, droit de la fonction publique territoriale Assistance et conseil juridique aux cabinets PAILLAT CONTI & BORY et COUDRAY pour un montant maximum de 120 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant respectivement à 102 960,00 €HT et 105 920,00 €HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0131 : Lot n°2 Ressources humaines, droit de la fonction publique territoriale Assistance et conseil juridique avec les cabinets PAILLAT CONTI & BORY et COUDRAY pour un montant maximum de 120 000,00 € HT ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

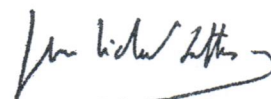
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES